

Zeitschrift: Versants : revue suisse des littératures romanes = Rivista svizzera delle letterature romanze = Revista suiza de literaturas románicas

Band: 40 (2001)

Rubrik: Prix du Collegium Romanicum pour l'avancement de la relève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**PRIX
DU COLLEGIUM ROMANICUM
POUR
L'AVANCEMENT DE LA RELÈVE**

Règlement

1. Le Collegium Romanicum décerne chaque année aux jeunes romanistes suisses ou travaillant en Suisse qui n'auront pas dépassé les 35 ans au moment de leur candidature le « Prix pour l'Avancement de la Relève »

Il récompense les travaux scientifiques des jeunes chercheurs/chercheuses qui se sont distingué(e)s dans le domaine de la Philologie Romane (Linguistique ou Littérature).

2. Ce prix est mis au concours annuellement lors de l'Assemblée Générale du Collegium Romanicum.

La dotation en est de 2.000.– CHF.

3. La date limite de présentation des candidatures est le 30 avril.
4. Le jury qui doit accorder le prix de la Relève est formé par trois membres du Collegium Romanicum. Ceux-ci sont choisis par les membres présents de l'Assemblée Générale.

Le jury peut, au besoin, demander à des spécialistes des rapports supplémentaires.

5. On accordera le prix à des monographies scientifiques (livres, thèses) du domaine de la Philologie Romane (Linguistique ou Littérature), déjà parues ou achevées au moment de leur présentation au concours.

6. Chaque candidature (monographie et candidat/e) doit être proposée, par écrit, par deux membres du Collegium Romanicum.
7. Le prix sera remis lors de l'Assemblée Générale qui suivra la mise au concours.

Le Président du Collegium Romanicum: Renato Martinoni
Universität St. Gallen
Italienisch
Gatterstr. 1
9010 St. Gallen